

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 227 (Rect)

présenté par
M. Djebbari

ARTICLE 1ER TER

I. – À l’alinéa 7, substituer au mot :

« Ce »

les mots :

« L’exercice de ce ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 9, substituer à la seconde occurrence du mot :

« le »

les mots :

« l’exercice du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.